

NOTE A L'ATTENTION DES RIVERAINS

TRAVAUX DE RENOUELEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DES RUES ROUBINEAU ET DE LA MARNE

La-Ferté-sous-Jouarre,
le 22 février 2022

Madame, Monsieur,

Nous venons par ce nouveau courrier, vous communiquer les informations complémentaires relatives aux travaux de renouvellement du réseau de distribution eau potable de la rue **Roubineau** et de la rue de la **Marne**.

Comme nous vous l'avions indiqué dans notre précédent courrier en date du 25 janvier 2022 dernier, la Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie va entreprendre par le biais d'un marché de travaux, le remplacement du réseau d'eau potable ainsi que la reprise des branchements associés des rues précédemment citées.

Aussi, la période de préparation de chantier étant sur le point de s'achever, il convient dès à présent de vous apporter certaines informations essentielles et nécessaires avant le démarrage de ces travaux :

NATURE ET COÛT DES TRAVAUX

Rue Roubineau :

Fourniture et pose en tranchée ouverte d'une canalisation d'un diamètre 180 mm en PEHD sur 480 mètres linéaires ainsi que la reprise de 27 branchements dont 10 à renouveler (*voir plan d'emprise*).

Rue de la Marne :

Fourniture et pose en tranchée ouverte d'une canalisation d'un diamètre 75 mm en PEHD sur 220 mètres linéaires ainsi que la reprise de 16 branchements dont 5 à renouveler (*voir plan d'emprise*).

Montant global des travaux : 364 296,70 € HT
Travaux subventionnés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

INFORMATIONS RELATIVES A LA CONDUITE DES OPÉRATIONS

Date de démarrage des travaux :

Le 28 février 2022

Durée prévisionnelle d'exécution des travaux :

10 semaines : soit 7 semaines pour la rue Roubineau et 3 semaines pour la rue de la Marne.

Titulaire du Marché :

Société SADE - Agence de Meaux
Tél : 01.64.33.72.90

Maître d'œuvre : Service Eau et Assainissement de la **C.A.C.P.B.** – Tél : 01.60.22.95.55

Coordination de sécurité et protection de la santé : **ARC 77** – Tél : 09.54.07.06.39

CONDITIONS DE CIRCULATION

Durant les heures d'activités sur le chantier, la circulation sur les zones concernées par les travaux sera maintenue et rendu possible par le biais d'une circulation en alternat pour les véhicules légers soit de **8h00 à 16h30**.

La circulation des **PL** sera néanmoins interdite durant les heures de travaux et ce pour des raisons essentielles de sécurité pour l'entreprise et des usagers. Un plan de déviation sera prévu à cet effet et une signalisation sera mise en place en amont et en aval de la commune.

Au cours des interventions de raccordement des réseaux nouvellement posés sur les réseaux existants, la circulation pourra temporairement faire l'objet d'une réglementation ou voir même d'une interdiction sur les zones concernées par ces raccordements.

La circulation des usagers pourra ponctuellement être dévoyée via la mise en place d'une déviation permettant de contourner la ou les zones qui seront assujetties à ces opérations de raccordements de réseaux.

STATIONNEMENT

Le stationnement à proximité des zones de chantier est susceptible d'être temporairement réglementé lors de l'exécution des travaux. Nous vous remercions à cet égard de ne pas stationner vos véhicules sur l'emprise des travaux.

MAINTIEN DES SERVICES A LA POPULATION

Les services de collecte des déchets ménagers, de recyclage et des végétaux seront toujours assurés durant toute la période des travaux et les horaires de ramassages resteront inchangés.

Les services de transports scolaire et urbain seront maintenus et assurés pendant la durée des travaux (*à l'exception lors des opérations de raccordements de réseaux pouvant nécessiter une éventuelle fermeture à la circulation*).

CONSTAT D'HUISSIER

Un constat d'huissier a été réalisé sur l'intégralité de l'emprise des travaux, et ce de manière à constater l'état de la voirie et des ouvrages avoisinants avant le démarrage du chantier.

PLANNING PRÉVISIONNEL D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

Les différentes phases opératoires de réalisation des travaux seront chronologiquement réalisées de la manière suivante pour chacune des rues concernées ci-dessous :

Rue Roubineau :

PHASE 1 : du **01/03/2022** au **17/03/2022**
Opérations d'ouverture de tranchée, pose de la canalisation et mise en conformité préalable avant reprises des branchements (*voir plan d'emprise*) ;

PHASE 2 : du **18/03/2022** au **12/04/2022**
Opérations de reprise et de renouvellement des branchements individuels + mise en place des regards de comptages sur le domaine public ;

Rue de la Marne :

PHASE 3 : du **15/04/2022** au **20/04/2022**
Opérations d'ouverture de tranchée, pose de la canalisation et mise en conformité préalable avant reprises des branchements (*voir plan d'emprise*) ;

PHASE 4 : du **21/04/2022** au **02/05/2022**
Opérations de reprise et de renouvellement des branchements individuels + mise en place des regards de comptages sur le domaine public.

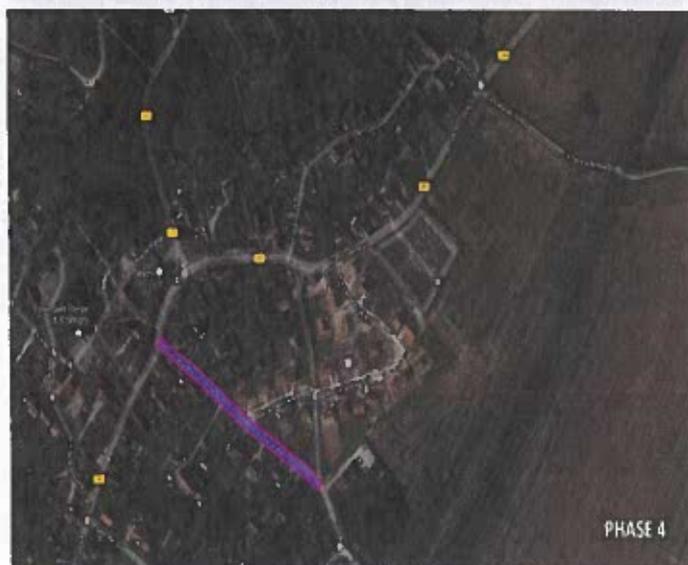
RENOUVELLEMENT DES BRANCHEMENTS

L'entreprise SADE prendra contact auprès de chacun des riverains qui seront concernés par le renouvellement de leur tuyau d'alimentation de de nature en polyéthylène noir et pour le déplacement des compteurs sur le domaine public qui sont actuellement en intérieur de propriété.

Les propriétaires étant d'ores et déjà doté d'un tuyau d'alimentation en PEHD à bande bleu ne seront pas concernés par le renouvellement de leur canalisation.

INTERRUPTION DE SERVICE

Des arrêts d'eau seront programmés lors des opérations de raccordements de réseaux ainsi que lors des reprises de branchement. Vous en serez préalablement informé avant chaque interruption de service.



Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos respectueuses salutations.

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie
Le vice-président en charge de l'eau et l'assainissement
Monsieur Philippe FOURMY

Par déléation
le 6^{ème} Vice-Président
P. FOURMY

